

Mondialisation capitaliste, démographie et protection sociale : le cas des retraites soumises à la logique financière

Jean-Marie Harribey

in Isabelle Daugareilh (dir.), *Travail, droits fondamentaux et mondialisation*,
Bruxelles, Ed. Bruylant, Paris, L.G.D.J., 2005, p. 213-230.

Introduction

A partir du dernier quart du XX^e siècle un nouveau régime d'accumulation à dominante financière s'est installé dans le monde. Impulsé par la libéralisation totale des mouvements de capitaux et la montée des taux d'intérêt, conforté par des Etats organisant eux-mêmes la dérégulation publique, ce mouvement de fond a favorisé la centralisation et la concentration du capital par d'innombrables fusions et absorptions. Il a bâti son succès sur un bouleversement complet des modes de gestion de la force de travail. Les maîtres mots sont devenus chômage naturel, précarité, flexibilisation et intensification du travail, recul relatif des salaires par rapport à la productivité du travail. L'augmentation du taux d'exploitation de la force de travail s'est traduite par la détérioration constatée dans tous les pays de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée et elle a été mise au service de la « création de valeur pour l'actionnaire », formule magique érigée en loi suprême du nouveau capitalisme, baptisé au cours de la décennie 1990 « nouvelle économie » au moment où ont explosé les nouvelles techniques d'information et de communication.

Cependant, la financiarisation produit ses propres limites en termes de potentialités d'accumulation réelle¹. Mis à part les Etats-Unis pendant la décennie 1990, tous les grands pays développés connaissent depuis de nombreuses années une situation économique morose, voire proche de la déflation comme au Japon et en Allemagne, pendant que nombre de pays émergents sont frappés de plein fouet par les crises financières à répétition. Aussi d'énormes pressions s'exercent-elles pour élargir le champ d'accumulation à des secteurs jusque-là hors d'atteinte pour le capital. La privatisation des services publics et des systèmes de protection sociale et la marchandisation progressive de tous les espaces non marchands sont des éléments essentiels de ce processus mis en forme notamment par l'Accord général sur le commerce des services au sein de l'Organisation mondiale du commerce. De leur côté, les grandes institutions financières internationales (Banque mondiale et Fonds monétaire international) exhortent les pays développés et obligent les pays émergents à entreprendre des réformes de leurs systèmes de santé et de retraites dans le sens d'une libéralisation partielle ou complète.

L'exemple des retraites est particulièrement significatif à un double titre. D'abord, partout dans le monde, de profondes réformes ont été engagées depuis plus de dix ans pour remettre en cause les systèmes fonctionnant selon le principe de la répartition et les remplacer, au moins en partie, par des systèmes par capitalisation. Ensuite, ces réformes sont engagées au nom de l'équilibre financier des régimes par répartition soi-disant menacé par l'évolution démographique, menace dont seraient à l'abri les systèmes par capitalisation. Cela peut sembler un paradoxe que ces derniers soient indifférents à l'accroissement du taux de dépendance économique de la population inactive à l'égard de la production réalisée par les

¹. Voir Duménil G., Lévy D. [2003], *Economie marxiste du capitalisme*, Paris, La Découverte, Repères.

actifs. C'est pourtant l'idée en filigrane, parfois explicite, contenue dans les justifications des réformes entreprises ou projetées. Nous nous proposons ici d'examiner cette question en mettant en évidence le caractère peu scientifique de l'argumentaire en faveur de la transformation des systèmes de retraites. Nous verrons ensuite que l'évolution démographique implique nécessairement une modification de la répartition des revenus à deux niveaux hiérarchiquement ordonnés : au sein de la valeur ajoutée entre masse salariale et revenus du capital, puis au sein de la masse salariale elle-même entre salaires directs et retraites.

1. Privatisation des retraites, nouvel horizon de la protection sociale ?

En 1988 déjà, l'OCDE² condamnait les retraites par répartition et, en 1994, la Banque mondiale³ préconisait l'installation de systèmes de retraites fondés sur trois piliers : le premier, collectif, garantissant une couverture minimale ; le second, complémentaire et obligatoire, mais géré par des groupes financiers privés ; et le troisième, facultatif et individuel, également géré par de tels groupes. Depuis ce moment, dans tous les pays, une campagne est menée pour aboutir à une remise en cause des systèmes de retraites par répartition. Le FMI déclare sans ambages : « Un système de retraite par répartition peut déprimer l'épargne nationale parce qu'il crée de la sécurité dans le corps social. »⁴ Une ordonnance européenne en date du 22 mars 2001 a donné suite à deux directives de 1992 ne reconnaissant comme produits de retraite complémentaire facultatifs que ceux qui ont recours à des techniques de capitalisation.

Le point de départ du raisonnement des instances internationales est l'évolution démographique induite par la baisse des taux de fécondité, l'allongement de l'espérance de vie et, de manière plus temporaire, par l'arrivée en âge de la retraite de la génération du baby-boom d'après-guerre dans les pays européens. Cette évolution est désignée habituellement par l'expression « vieillissement démographique ». A titre d'exemple, le taux de dépendance économique de la population inactive française à l'égard de la population active s'accroîtra de 25% de 2000 à 2040 (0,56% en moyenne annuelle), et celui des seuls retraités vis-à-vis de la population active augmentera de 75% (1,41% en moyenne annuelle).⁵

Que dit la Banque mondiale au sujet de cette évolution ? Le risque est la « détérioration du financement des régimes par répartition », tandis que l'augmentation du taux de dépendance n'a « aucun effet direct sur le niveau du financement ou des prestations des régimes par capitalisation »⁶. L'auteur reconnaît que les retraites par capitalisation peuvent être soumises aux risques inhérents aux marchés financiers, mais « il s'agit là du pendant des risques démographiques et politiques qu'affrontent les systèmes par répartition »⁷ et que ne peuvent connaître les régimes par capitalisation. Ces affirmations énoncées sans preuves laissent pour le moins dubitatif, sauf à supposer que des ressources supplémentaires jaillissent en dehors du système productif du seul fait de l'existence de fonds de pension. Si une telle génération spontanée du capital est possible, pourquoi les bulles financières finissent-elles toujours par éclater ? La Banque mondiale n'ignore pas cela et il faut donc admettre qu'elle

² . Holzmann R. [1988], *Reforming Public Pensions*, Paris, OCDE.

³ . World Bank [1994], « Averting the Old Age Crisis : Policies to Protect the Old and Promote Growth », *Policy Research Bulletin*, 5^e volume, n° 4, août-octobre.

⁴ . Mackenzie G.A., Gerson P., Cuevas A. [1997], « Can Public Pension Reform Increase Saving ? », *International Monetary Fund, Occasional Paper* n° 153.

⁵ . Nos calculs d'après Brutel C. [2001], « Projections de population à l'horizon 2050, Un vieillissement inélectable », *INSEE Première*, n° 762, mars.

⁶ . Holzmann R. [2000-a], « L'approche de la Banque mondiale quant à la réforme des pensions », *Revue internationale de sécurité sociale*, janvier-mars, vol. 53, n° 1, p. 13-42, ici tableau p. 27.

⁷ . Holzmann R. [2000-a], *op. cit.*, p. 24.

suppose sans le dire que tous les habitants de la terre ne peuvent pas simultanément jouir des bienfaits de la capitalisation parce que, avant d'être distribuée, la rente financière doit être produite. Et si elle était distribuée à ceux qui la produisent, que resterait-il pour ceux qui ne vivent que de leur rente ? Plus réalistes, les fonds de pension anglais ont bien compris que le capital ne créait aucune valeur car ils viennent de mettre cartes sur table en réclamant le recul de l'âge de la retraite à 70 ans⁸. Sans doute la faillite d'Enron aux Etats-Unis a-t-elle accéléré leur prise de conscience⁹. De leur côté, les fonds de pension néerlandais sont sommés par l'Etat de prendre des mesures pour pouvoir honorer leurs engagements¹⁰.

On ne peut que donner raison au Bureau international du travail qui, après beaucoup d'autres, attire l'attention sur le fait qu'un raisonnement individuel n'est pas transposable au plan collectif : « Or, au niveau collectif, c'est-à-dire de l'ensemble de l'économie, les choses ne fonctionnent pas de cette façon [...] Tout d'abord, la façon dont on perçoit un tel régime [par capitalisation] est erronée et ne résiste ni à l'examen des faits, ni à une analyse sérieuse. A moins de réduire les pensions en fonction des revenus du travail ou à moins de relever l'âge de la retraite de manière significative, ce type de régime ne réduit aucunement la charge sur l'économie nationale et l'ensemble de la population que représente le soutien à apporter à une population vieillissante. Or la réduction des pensions ou le relèvement de l'âge de la retraite pourraient tout aussi bien avoir lieu dans le cadre d'un régime public de sécurité sociale financé par répartition. L'explication en est simple. Le niveau de vie des retraités ne peut être maintenu que sur la base des revenus réels des actifs, que ce transfert ait lieu par l'intermédiaire d'un mécanisme public ou de plans d'épargne-retraite basés sur le marché. Dans le premier cas, les taux de cotisations doivent être augmentés. Dans le second, les avoirs financiers accumulés par les retraités doivent être vendus aux cotisants afin que les retraités puissent disposer de l'argent nécessaire pour consommer. Dans les deux cas, les sommes impliquées (cotisations ou épargne obligatoire) sont équivalentes. Elles réagissent de la même façon à l'augmentation du pourcentage des retraités par rapport à la population active. »¹¹

Sans doute pour faciliter l'appropriation de la rente, la Banque mondiale juge nécessaire d'introduire la capitalisation à titre préventif : « Bien que le rapport de dépendance économique des personnes âgées actuellement enregistré dans de nombreux pays en développement n'exige peut-être pas une réaction immédiate, il donne l'occasion de procéder déjà à une révision de la politique des pensions »¹².

Quels sont les soubassements théoriques de la politique préconisée par la Banque mondiale ? « Le financement de régimes publics peut influencer l'épargne globale de manière négative ainsi que le développement des marchés des capitaux, qui tous deux peuvent à leur tour affecter la croissance économique. [...] Il existe des preuves empiriques selon lesquelles le développement des marchés financiers est étroitement lié à la croissance économique [...] »¹³ On peut s'étonner alors que la phase de libéralisation financière ait été justement celle où la croissance fut la plus lente depuis la seconde guerre mondiale, et que les pays à fort taux d'épargne (Japon, France) soient les pays en récession ou au bord de celle-ci pendant que le

⁸ . Langellier J.P. [2002], « En Grande-Bretagne, les fonds de pension militent pour la retraite à 70 ans », *Le Monde*, 12 octobre.

⁹ . Sur Enron et la faillite des fonds de pension organisés dans le cadre de la législation dite « 401 K », voir Sauviat C. [2002], « Etats-Unis, Enron : une énorme "défaillance de marché" », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 74, janvier.

¹⁰ . Burg D. [2003], « La Haye confronté au coûteux renflouement des fonds de pension », *Les Echos*, 17 et 18 janvier.

¹¹ . Gillion C. [2000], « Développement et réforme des régimes de retraites de la sécurité sociale : l'approche du Bureau international du travail », *Revue internationale de sécurité sociale*, janvier-mars, vol. 53, n° 1, p. 43-77, ici p. 57 et 74-75.

¹² . Holzmann R. [2000-a], *op. cit.*, p. 17.

¹³ . Holzmann R. [2000-a], *op. cit.*, p. 17 et 18.

pays à épargne quasi nulle (Etats-Unis) faisait naguère figure d'exception en terme de croissance. Fondamentalement, la Banque mondiale se réfère à la théorie néo-classique de l'épargne qui fait de celle-ci la condition nécessaire et suffisante de l'investissement. « Le passage d'un système financé par répartition à un régime financé par capitalisation peut faire grimper le niveau du capital, et donc celui du futur rendement. »¹⁴ Or, non seulement Keynes¹⁵ a démontré le contraire, mais toute l'expérience prouve que la décision d'investissement dépend d'autres facteurs que l'existence d'une épargne préalable. Les profits d'entreprises (qui constituent leur épargne) et les profits distribués (intérêts aux créanciers et dividendes aux actionnaires qui peuvent continuer d'épargner) ont eu beau augmenter considérablement au cours des deux dernières décennies, les investissements sont restés le plus souvent atones un peu partout dans les pays développés sauf aux Etats-Unis.

Souvent invoqué par les partisans d'un nivellement par le bas des systèmes de protection sociale dans le monde, l'argument selon lequel un haut niveau de protection sociale handicaperait la compétitivité des pays concernés n'est pas corroboré par l'expérience. Tout en étant favorable à la mondialisation, Paul de Grauwe a montré une corrélation positive entre protection sociale et compétitivité, allant jusqu'à émettre l'hypothèse qu'une protection sociale élevée constituerait un avantage : « Un tel système permet aux travailleurs de se sentir moins à risque et leur donner l'impression d'appartenir au système. Un tel sentiment d'appartenance conduit à des sociétés stables avec un sens de cohésion fort. De plus, un système de Sécurité sociale performant peut conduire les personnes à prendre plus de risques pour initier une nouvelle activité ou un nouveau travail, sachant que l'échec éventuel ne les conduira pas à la pauvreté. En bref, un système performant de Sécurité sociale crée un "capital social" qui, *in fine*, est source d'amélioration de la productivité d'une nation. »¹⁶

Le démenti apporté à la Banque mondiale par les faits est important mais il convient d'aller plus loin et de voir si le régime d'accumulation financière est compatible ou non avec le maintien des équilibres sociaux et la préparation de l'avenir par des investissements suffisants et judicieux. En d'autres termes, la financiarisation améliore-t-elle (ou s'oppose-t-elle à) la soutenabilité du développement¹⁷ ? Le régime d'accumulation financière peut être défini comme celui qui tend à faire croître indéfiniment le taux de croissance de la rente financière. Si cette progression est plus rapide que celle du produit global, cela implique nécessairement une modification de la répartition préjudiciable à la soutenabilité puisque les salaires et les investissements augmentent nécessairement moins vite que le produit global.

En appelant :

π le taux de variation de la rente financière,

p celui de la productivité horaire,

t celui du temps de travail individuel,

n celui du nombre d'emplois,

w celui des salaires,

¹⁴ . Holzmann R. [2000-a], *op. cit.*, p 18. Dans une version plus récente du texte de Holzmann figurant sur Internet, la fin de la phrase est légèrement différente : « ... accroître le stock de capital et de la production à venir. » Holzmann R. [2000-b], « La réforme des retraites : l'approche de la Banque mondiale », p. 5.

¹⁵ . Keynes J.M. [1936], *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 1969.

¹⁶ . Grauwe P. de [2002], « Globalisation et Sécurité sociale », *Reflets et perspectives de la vie économique*, n° 2, tome XLI, reproduit in *Problèmes économiques*, n° 2801-2802, 19-26 mars 2003, sous le titre « La mondialisation met-elle en péril la Sécurité sociale ? ».

¹⁷ . « Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Brundtland G.H. [1987], Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), *Notre avenir à tous*, Montréal, Ed. du Fleuve.p. 51. Cette définition englobe les deux aspects de la soutenabilité : social et écologique ; voir Harribey J.M. [1997], *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan ; et Harribey J.M. [1998], *Le développement soutenable*, Paris, Economica.

i celui des investissements,
 et les mêmes notations surmontées d'une astérisque pour les parts de chacune de ces variables dans le revenu global,

$$\pi\pi^* = (1+p)(1+t)(1+n) - ww^* - ii^* - 1.$$

Pour un taux de croissance de la productivité horaire du travail donné, le taux de croissance de la rente financière pondéré par la part de la rente financière dans le produit global est d'autant plus élevé que le temps de travail augmente, que l'emploi augmente et que la croissance des salaires et celle des investissements pondérées par la part respective de ceux-ci sont faibles.¹⁸

La maximisation de la rente financière est donc incompatible avec une perspective de soutenabilité qui exigerait que toute la population bénéficie équitablement de la croissance de la production et que des investissements croissants soient consacrés à améliorer les procédés techniques pour les générations à venir¹⁹.

Ce processus de financiarisation qui consacre la « propriété lucrative » est en tout point opposé à la dynamique de la « socialisation du salaire » dont parle Bernard Friot²⁰.

Peu importent pour la Banque mondiale les faits et la théorie puisque l'objectif prime sur la raison : « Même si le volume de l'épargne ne s'en trouve pas affecté, une couverture complète assortie de taux de remplacement élevés dans le cadre d'un système financé par répartition réduit le besoin d'instruments d'épargne vieillesse supplémentaires et peut freiner l'apparition de fonds de pension et autres institutions financières similaires du marché financier, ce qui retarde le développement d'un marché financier sophistiqué. »²¹

Les retraites par répartition ne peuvent donc résister à l'argument d'autorité suivant : « Le passage complet à un régime financé par capitalisation résout, en principe, toutes les questions de motivation et la plupart des questions de répartition. Il résout aussi celles relatives à l'épargne, à l'équité entre les générations et à la formation de marchés de capitaux, auxquelles la réforme axée sur le financement par répartition ne peut répondre [...] »²². Sommes-nous toujours en présence d'une discussion économique théorique ou bien dans une démarche purement apologétique ? La réponse est donnée par la Banque mondiale en commentant les réformes introduites dans les ex-pays socialistes, et, notons-le, cette réponse a une plus grande clarté que celle qui a dominé le débat sur la réforme des retraites en France en 2003 : « La modélisation indique que, pour la plupart des pays étudiés jusqu'à présent (Lettonie, Hongrie, Pologne, Croatie et Mongolie), quelques réformes appréciables du système par répartition, comme le recul de l'âge de la retraite, suffisent après une décennie de transition progressive à libérer l'espace nécessaire à l'instauration d'un pilier de bonne taille financé par capitalisation. »²³.

Ce souci de la pédagogie de la transition est fréquemment évoqué par les économistes des institutions internationales. Ainsi, l'OCDE dispose t-elle d'une sorte de memento de l'ajustement structurel contenant moult recommandations aux gouvernements pour réussir à imposer aux populations cette politique : « Un gouvernement peut difficilement stabiliser contre la volonté de l'opinion publique dans son ensemble. Il doit se ménager le soutien d'une

¹⁸ . Pour les démonstrations complètes, voir Harribey J.M. [2003], « Le régime d'accumulation financière est insoutenable socialement et écologiquement », in Harribey J.M. et Löwy M. (coordinateurs) [2003], *Capital contre nature*, Paris, PUF, Actuel Marx, p. 109-121.

¹⁹ . Voir Harribey J.M. [2001], « La financiarisation du capitalisme et la captation de valeur », in Delaunay J.C., *Capitalisme contemporain : questions de fond*, Paris, L'Harmattan, p. 67-111.

²⁰ . Friot B. [1998], *Puissances du salariat, Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La Dispute ; Friot B. [1999], *Et la cotisation sociale créera l'emploi*, Paris, La Dispute ; Friot B. [2001], « Le salaire universel », *Ecorev, Revue d'écologie politique*, n° 7, décembre, p. 29-33.

²¹ . Holzmann R. [2000-a], *op. cit.*, p. 18.

²² . Holzmann R. [2000-a], *op. cit.*, p. 23.

²³ . Holzmann R. [2000-a], *op. cit.*, p. 27-28.

partie de l'opinion, au besoin en pénalisant davantage certains groupes [...] Pour réduire le déficit budgétaire, une réduction très importante des investissements publics ou une diminution des dépenses de fonctionnement ne comportent pas de risque politique. Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la *quantité* de service, quitte à ce que la *qualité* baisse. On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiraient violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population. »²⁴

Pourquoi tant d'insistance de la part des institutions internationales et des gouvernements à réduire la part de la protection sociale couverte par la collectivité ? Ricardo aurait sans doute pu répondre qu'il s'agissait certainement d'une affaire de répartition.

2. Démographie et répartition à l'heure de la mondialisation

En ce qui concerne les liens entre démographie et répartition, deux questions reviennent de manière récurrente dans la discussion sur les réformes à apporter dans les systèmes de retraites. L'une ne pose pas trop de difficultés pour l'explicitier : elle concerne le niveau de ressources nécessaire pour couvrir le vieillissement démographique. L'autre est plus délicate car elle implique la répartition de ces ressources.

Le premier problème se pose ainsi : parallèlement à la modification de la composition par âges de la population, l'économie se transforme elle aussi ; il convient donc de mettre en comparaison l'évolution du taux de dépendance économique de la population inactive à l'égard de la population active et l'évolution du revenu par habitant. En d'autres termes, le vieillissement démographique est globalement supportable à condition que le taux de croissance de la production par habitant soit supérieur à celui de la population, c'est-à-dire que le PIB par habitant augmente. Comme la production peut augmenter en raison de trois causes fondamentales, la productivité horaire du travail²⁵, le temps de travail individuel et le volume d'emploi, la condition précédente peut être synthétisée de la manière suivante : le produit des coefficients de ces trois variations doit être supérieur au coefficient de variation de la population.

En appelant :

y le taux de variation de la production,

p celui de la productivité horaire,

t celui du temps de travail individuel,

n celui du nombre d'emplois,

h celui de la population,

on doit avoir : $(1 + p)(1 + t)(1 + n) \geq (1 + h) \Leftrightarrow (1 + y) \geq (1 + h) \Leftrightarrow y \geq h$.

Si cette condition est remplie, le vieillissement démographique n'est pas un problème économique puisque la charge pesant sur les actifs s'allège au lieu de s'alourdir. Pour reprendre l'exemple français, si le taux de dépendance économique s'accroît en moyenne de 0,56% par an au cours des quatre prochaines décennies, la probabilité pour que la progression du PIB par habitant soit supérieure à ce taux est très grande.

²⁴ . Morisson C. [1996], « La faisabilité politique de l'ajustement », *Cahier de politique économique*, n° 13, Centre de développement de l'OCDE., p. 17 et 30.

²⁵ . Nous intégrons dans la productivité horaire les causes de l'augmentation de celle-ci, à savoir l'amélioration des connaissances, des techniques et de l'organisation du travail, ou encore l'intensification du travail.

Mais le problème le plus discuté est ailleurs. Il est d'autant plus important à mettre en lumière qu'il est susceptible, si l'on n'y prend pas garde, de remettre en cause la conclusion précédente. L'économiste et démographe Didier Blanchet l'exprime ainsi : « L'essentiel du vieillissement est ainsi inévitable et le problème est plutôt de bien mesurer ses conséquences réelles pour les systèmes de retraite. Sur cette question, un élément de confusion possible concerne la prise en compte des progrès de productivité. Cette dernière peut s'accroître très sensiblement sur une quarantaine d'années : l'influence des variables démographiques s'en trouverait-elle réduite fortement pour autant ? Il existe deux façons d'envisager l'impact des progrès de productivité : l'une donne l'impression de résoudre totalement le problème des retraites, mais elle est erronée ; l'autre est correcte mais de portée plus limitée. Le raisonnement erroné est le suivant : le vieillissement va certes doubler la charge pesant sur chaque actif, mais si la productivité de chaque actif est multipliée par deux en quarante ans, ce qui est une hypothèse très raisonnable, alors ces actifs devraient être capables d'assurer les mêmes retraites à des retraités deux fois plus nombreux sans qu'il y ait à augmenter leur taux de cotisation. Cette « solution » au problème des retraites n'est qu'en trompe-l'œil. Le problème n'est pas de garantir aux retraités de 2040 le même niveau de vie absolu qu'aux retraités d'aujourd'hui. Cet objectif est facile à atteindre mais il est insuffisant : l'efficacité des systèmes de retraite doit plutôt se mesurer en termes de pouvoir d'achat relatif des retraités, c'est-à-dire de rapport entre la retraite moyenne et le revenu net moyen des actifs. Par rapport à ce deuxième objectif, les progrès de productivité redeviennent neutres. A âge de la retraite, taux de chômage et taux d'activité donnés, l'évolution démographique implique bien de s'inscrire entre l'un ou l'autre des deux extrêmes suivants, qui sont totalement indépendants des hypothèses de productivité : - soit une division par deux du niveau de vie relatif des retraités sur les quarante ans à venir ; - soit le maintien strict de ce niveau de vie relatif, mais qu'il faudrait payer par une hausse d'à peu près deux tiers du taux de cotisation retraite des actifs. D'un peu plus de 12% du PIB consacrés aux retraites, on passerait à environ 20% affectés au même poste, d'ici 2040. »²⁶

En résumé, quels que soient les gains de productivité et donc la croissance économique qui en résulte, ils n'enlèvent en rien la nécessité de procéder à une modification de la répartition interne à la masse salariale dès lors que l'on prend en charge un plus grand nombre de retraités et que l'on choisit de leur assurer une progression de leur niveau de vie parallèle à celle du niveau de vie des actifs. Ce point est exact comme nous allons le voir ensuite.

Prenons l'exemple de la situation française. En 2000, que nous prenons pour la date 1, la production de 100 est répartie approximativement en 40 de profits et 60 de masse salariale dont 12 de retraites (soit respectivement 80% et 20% de la masse salariale entre salaires²⁷ et retraites). On prévoit qu'à la date 2 en 2040, les retraites nécessiteront 18,26% du revenu global. Faisons l'hypothèse que le revenu global double (ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,75%) et que le partage masse salariale et profits reste stable autour de 60%/40%. Alors, la masse salariale de 120 se répartira entre 83,48 de salaires directs et 36,52 de retraites, soit un partage de ladite masse de 69,57%/30,43%. On voit donc que le doublement du revenu global n'empêche pas cette nouvelle répartition interne à la masse salariale de s'opérer. Pour prendre une hypothèse inverse extrême, si la production reste stable entre les dates 1 et 2, la même modification interne à la masse salariale intervient. Les gains de productivité et la croissance économique sont donc « neutres » au regard de cette répartition interne à la masse salariale. La raison en est qu'il y a obligatoirement un transfert interne à la masse salariale dès l'instant où les proportions respectives d'actifs et de retraités se modifient et où l'on fait le choix politique de maintenir le niveau de vie relatif des uns par

²⁶ . Blanchet D. [2002], « Evolutions démographiques et retraites : quinze ans de débats », *Population & sociétés*, n° 383, octobre.

²⁷ . En réalité salaires + ensemble des cotisations sociales sauf les cotisations vieillesse.

rapport aux autres. Le coefficient de transfert interne à la masse salariale des salaires vers les retraites ne dépend pas de la variation du revenu global mais seulement des variables démographiques et de l'évolution du taux de remplacement.²⁸

En appelant :

b le rapport du montant de la retraite moyenne/salaire moyen qui correspond au taux de remplacement,

d le rapport démographique du nombre d'inactifs retraités/nombre d'actifs salariés,

le coefficient de transfert interne à la masse salariale des salaires vers les retraites entre deux dates 1 et 2 est égal à $(1 + b_1 d_1) / (1 + b_1 d_2)$.

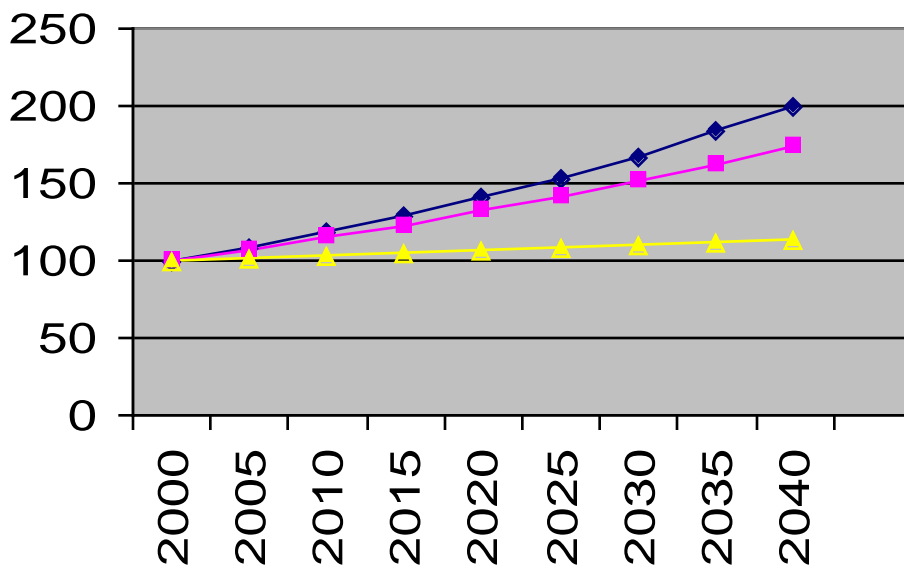
Mais la baisse de la part des salaires dans la masse salariale et la hausse concomitante de la part des retraites n'implique nullement une détérioration mécanique du niveau de vie absolu des uns ni des autres. Dans le premier exemple ci-dessus où la richesse globale double en 40 ans, sous les hypothèses d'un taux de dépendance économique des retraités par rapport aux actifs passant de 0,4 à 0,7 et d'un taux de remplacement stable, les salaires progressent de 48 à 83,48, ce qui, pour une population active stable, correspond à une croissance de 74% du pouvoir d'achat individuel en 40 ans, soit 1,39% par an, et le pouvoir d'achat de la retraite moyenne progressant lui aussi de 1,39% par an (graphique 1).

Graphique 1

Progressions absolue et relative des salaires et des retraites

Hypothèses

- la production double en 40 ans (+1,75% par an), base 100 en 2000
- la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée reste constante
- le taux de dépendance économique des retraités par rapport aux actifs passe de 0,4 à 0,7 en 40 ans



Courbe du haut : croissance de la valeur ajoutée et progression des salaires directs individuels s'ils bénéficient d'une progression de leur pouvoir d'achat égale à la croissance économique

²⁸ . Voir annexe 2.

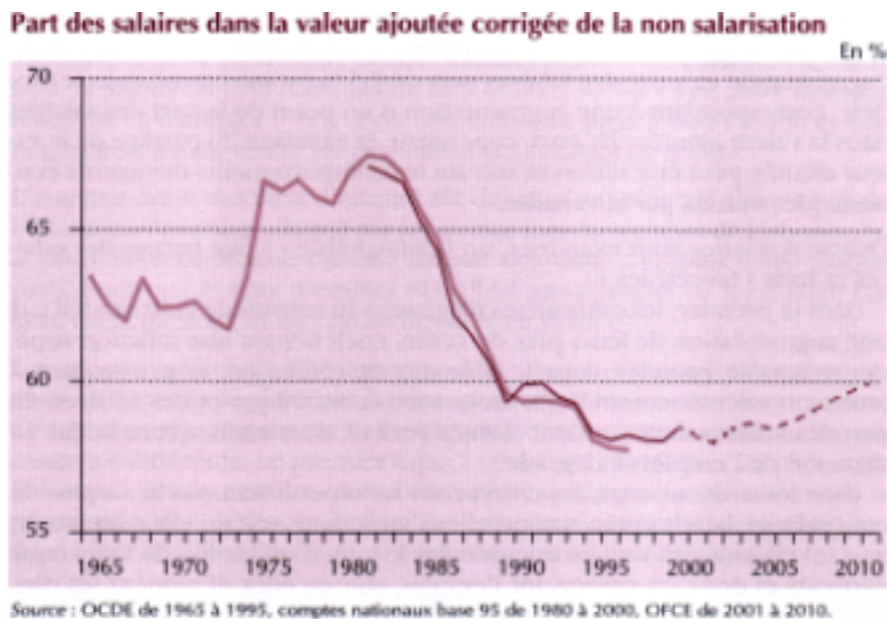
(doublement en 40 ans) ; dès lors, la progression des retraites individuelles ne peut dépasser 14% en 40 ans (+0,33% par an au lieu de 1,75% par an pour les salariés) : courbe du bas.

Courbe du milieu ; progression des salaires directs individuels et des retraites individuelles (+74% en 40 ans, soit 1,39% par an) si le niveau de vie relatif des salariés et retraités reste constant.

Dans l'hypothèse où le rapport des forces travail/capital ne change pas, les gains de productivité ne peuvent être récupérés en totalité sous forme de gains de pouvoir d'achat ou de réduction du temps de travail par les salariés²⁹. C'est le résultat de la modification de la répartition interne à la masse salariale. Mais on établit ainsi que la diminution relative des salaires au sein de la masse salariale n'équivaut pas à une baisse du niveau absolu. Ce n'est que dans le cas où les gains de croissance seraient trop faibles que cette baisse absolue interviendrait.³⁰

Un autre élément doit être pris en compte, d'autant plus que, en réalité, il intervient en amont de celui qui vient d'être examiné. On a raisonné jusqu'ici comme si la frontière entre masse salariale et profits restait figée au niveau actuel. Or on sait que la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée a baissé d'environ dix points depuis vingt ans dans de nombreux pays de l'OCDE (graphique 2).

Graphique 2



Source : Conseil d'orientation des retraites [2002], *Retraites : renouveler le contrat social entre les générations, Orientations et débats*, Paris, La Documentation française, p. 117.

L'hypothèse implicite de ceux qui mettent en avant la neutralité des gains de productivité est que cette répartition primaire entre revenus du travail et revenus du capital est désormais intangible. Mais l'on voit bien que cette répartition primaire entre travail et capital

²⁹ . On a supposé dans l'exemple que la part des gains de productivité affectée aux salariés actifs l'a été en totalité sous forme de hausse des salaires mais une modulation entre hausse des salaires et réduction du temps de travail est possible jusqu'à hauteur de 1,39% par an en équivalent hausse de salaires.

³⁰ . Dans la situation de la France, ce taux de croissance minimal devrait être selon nos calculs d'environ 15% en 40 ans, soit 0,35% par an en moyenne ; voir Harribey J.M. [2002].

a une influence non sur la *part* de la masse salariale qui va respectivement aux salariés et aux retraités, mais sur le *volume* que chacun reçoit.

En appelant :

X le montant global des salaires des actifs, déduction faite des cotisations vieillesse,

a la part de la masse salariale (cotisations sociales comprises) dans le revenu national,

P la productivité horaire,

N le nombre d'emplois,

T la durée individuelle du travail,

la variation des salaires (variation globale et variation individuelle si la population active reste stable) et la variation de la retraite moyenne (car on suppose que celle-ci est égale à la variation du salaire moyen) sont données par : $\frac{X_2}{X_1} = \frac{a_2}{a_1} \frac{P_2 N_2 T_2}{P_1 N_1 T_1} \frac{1 + b_1 d_1}{1 + b_2 d_2}$.

La répartition de la valeur ajoutée est donc au centre de la question du financement des retraites, et cela quel que soit le système de retraites en vigueur. A ce propos, il convient de savoir si le niveau de la part de la masse salariale peut être considéré comme satisfaisant. Les économistes qui pensent impossible de relever ce niveau invoquent le fait que la baisse enclenchée depuis les années 1980 n'a fait que compenser la hausse qui était intervenue dans la période précédente à cause de la poussée inflationniste des prix et des salaires³¹. Or ce diagnostic est contestable parce que la baisse de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée qui s'est produite depuis les années 1980, de l'ordre de 10 points de PIB, est presque le double de la montée qui avait eu lieu auparavant au cours de la décennie 1970 par rapport au niveau atteint dans la décennie 1960. De la fin de la seconde guerre mondiale à la fin des années 1960, le mouvement de salarisation de la population active et l'entrée de plus en plus massive des femmes dans l'emploi salarié expliquent largement et normalement la montée de la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée, l'épisode inflationniste postérieur n'ayant été que temporaire et, somme toute, secondaire.

Il en résulte pour notre propos ici que les gains de productivité sont d'autant moins neutres pour le niveau de vie des salariés et des retraités et donc sur la viabilité et l'efficacité du système de retraites par répartition que la répartition entre masse salariale et profits est plus ou moins favorable aux travailleurs. Les « dilemmes intergénérationnels »³² entre salariés et retraités ne se poseraient dans l'avenir que si, en amont, le conflit travail/capital tournait au désavantage du travail. La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites en France en est à ce sujet révélatrice : l'allongement de la durée de cotisations pour obtenir une retraite à taux plein vise moins à augmenter la durée effective et le taux d'activité de la population – ce qui est impossible tant que le nombre d'emplois ne progresse pas et que subsiste donc un chômage de masse – qu'à diminuer le taux de remplacement, la masse salariale considérée désormais comme immuable dans le temps malgré l'accroissement de la richesse globale devant être partagée entre les salariés et les retraités plus nombreux.

Précisons que l'utilisation équitable des gains de productivité futurs et le rétablissement d'une meilleure part de la masse salariale dans la valeur ajoutée n'exigent pas une hausse de la productivité sans égard pour d'autres contraintes de nature sociale ou écologique. Les gains de productivité sont acceptables s'ils se réalisent sans augmenter l'intensité du travail et sans accroître la pression sur l'environnement naturel, et dès lors il s'agit de les répartir équitablement. Si les gains de productivité n'étaient pas possibles ou pas souhaitables dans

³¹ . Voir Piketty T. [2003], « Les riches peuvent-ils payer les retraites ? », *Le Monde*, 11 juin ; et Le Boucher E. [2003], « Social : le sentiment du "toujours moins" », *Le Monde*, 29 et 30 juin.

³² . Cohen E., Fitoussi J.P., Pisani-Ferry J. [2003], « L'illusoire taxation du capital », *Libération*, 12 juin.

l'avenir à cause des contraintes précédentes, ni la capitalisation, ni le regain de natalité ne seraient des solutions au vieillissement de la population.³³

Enfin, la répartition de la valeur ajoutée n'est pas seulement une question interne aux pays développés. En effet, la libre circulation des capitaux donne la possibilité à leurs détenteurs de profiter de la mondialisation pour valoriser leurs avoirs dans des zones où les taux de rentabilité sont meilleurs grâce à une main d'œuvre bon marché. Cette stratégie est ainsi théorisée : « La population à forte épargne des pays développés et vieillissants subirait une baisse de rentabilité de sa richesse financière si elle devait investir exclusivement dans des droits de propriété sur le capital interne. Cependant, l'intégration mondiale des marchés de capitaux lui permet d'investir dans les droits de propriété sur le capital productif des zones où la population active est en forte croissance. [...] Les épargnants des zones riches seront donc mieux rémunérés qu'ils ne le seraient en autarcie. »³⁴. Cette interprétation fait écho au propos plus trivial : « Il faut faire payer nos retraites par les Chinois. »³⁵.

La mondialisation capitaliste peut donc être analysée comme la phase actuelle de l'impérialisme dont l'échange inégal³⁶ est une forme particulièrement importante quoiqu'invisible. Les gains de productivité mesurés au sein des pays développés, sur lesquels on peut tabler pour le financement futur de la protection sociale, ont pour origine dans une large mesure le savoir-faire et les techniques de ces pays. Mais la productivité est calculée avec une production évaluée monétairement par le biais des prix puisqu'il y a beaucoup de produits à additionner. Or les prix à l'échelle internationale ne reflètent pas les contenus en travail à cause d'écarts de salaires souvent supérieurs aux écarts de productivité. Donc, ces gains de productivité mesurés au centre de l'économie-monde incorporent une part de valeur engendrée par la force de travail des pays de la périphérie capitaliste³⁷. On comprend que la protection sociale soit au cœur des rapports de forces sociaux noués sur le plan international.

Conclusion

L'analyse de la mondialisation du capitalisme doit être replacée dans une vision plus large des rapports sociaux et de leur reproduction. La période contemporaine est marquée par une accélération du processus de financiarisation de l'économie et de la société qui s'accompagne d'une précarisation du salariat, d'une flexibilité accrue des conditions générales de travail, aussi bien dans les pays du Nord que du Sud, et enfin d'une remise en cause des régulations collectives dont les services publics et la protection sociale sont des éléments essentiels. La liberté absolue de circuler pour les capitaux et les restructurations industrielles et financières qui s'ensuivent sont les symptômes d'une concurrence accrue pour capter la valeur créée dans le monde.

Deux problèmes apparaissent alors. Le premier est que l'accumulation financière peut se révéler être un frein à une poursuite du développement, alors que paradoxalement elle

³³ . A cet égard, l'argumentation défendue par Godet M. [2003], « Retraites : les sept péchés capitaux », *Le Monde*, 11 janvier, est très contestable : un nouveau baby-boom ne peut être une réponse au problème créé par l'allongement de l'espérance de vie car, pour que cela soit vrai, il faudrait que, de génération en génération, le baby-boom connaisse une ampleur croissante, réengageant l'humanité dans une croissance démographique exponentielle.

³⁴ . Aglietta M., Château J., Fayolle J., Le Cacheux J., Touze V., Julliard M. [2001], « L'avenir de nos retraites face à la globalisation financière : une exploration du modèle INGENUE », *La Lettre du CPII*, n° 200, avril, in *Problèmes économiques*, n° 2722, 18 juillet 2001.

³⁵ . Boulard J.C. [1998], « Réflexion faite, oui aux fonds de pension », *Le Monde*, 13 novembre.

³⁶ . Emmanuel A. [1969], *L'échange inégal, Essai sur les antagonismes dans les rapports internationaux*, Paris, F. Maspero.

³⁷ . Harribey J.M. [2001], *op. cit.*

représente une tentative de s'en approprier la meilleure part. Le deuxième est que l'accumulation du capital selon la logique de la rentabilité entre en conflit avec un développement humain qui serait soutenable à long terme. En effet, les conditions de la poursuite du développement et du progrès social résident aujourd'hui dans la maîtrise et la mise en œuvre des connaissances et des biens publics générateurs d'externalités positives, dont l'appropriation privée ne pourrait déboucher que sur l'approfondissement des inégalités et sur l'exclusion quasi définitive d'une majorité d'êtres humains. A cet égard, l'éducation, la culture et l'ensemble de la protection sociale doivent être considérés comme des biens inaliénables. Dans une vision étroitement utilitariste, la pensée économique dominante a jeté le discrédit sur les services publics et la protection sociale considérés comme improductifs, sources de gaspillages et d'inefficacité. Le paradoxe est qu'elle justifie aussitôt leur accaparement par les entreprises multinationales. La preuve est donc faite que *non marchand* n'est pas synonyme d'*inutile*. Le secteur non marchand produit des valeurs d'usage mais pas de valeur pour l'accumulation du capital³⁸. Tel est son défaut rédhibitoire aux yeux de ceux qui pensent que la marchandisation infinie est l'horizon de l'humanité. Telle est sa qualité principale dans une perspective de solidarité et de justice : au fur et à mesure des gains de productivité, il est parfaitement concevable que la part des besoins sociaux couverts par la collectivité grossisse dans le PIB tandis que celle des besoins satisfaits individuellement diminue.

³⁸ . Harribey J.M. [2002-a], « Le travail productif dans les services non marchands », *La Pensée*, n° 330, avril-juin, p. 33-45.

Annexe 1³⁹

Productivité et produit par habitant

En appelant :

H la population totale et h son taux de variation,
 N le nombre d'actifs employés et n son taux de variation,
 T la durée individuelle du travail et t son taux de variation,
 Y la production et y son taux de variation,
 P la productivité horaire et p son taux de variation,
 Q la production par habitant et q son taux de variation,

alors :

$$Y = P.T.N$$

$$Q = Y/H$$

pour des variations infinitésimales :

$$y = p + t + n$$

$$\text{et } q = y - h = p + t + n - h$$

sinon :

$$(1 + y) = (1 + p)(1 + t)(1 + n)$$

$$\text{et } (1 + q) = (1 + p)(1 + t)(1 + n) / (1 + h)$$

Avec un emploi et une durée du travail constants, productivité individuelle (actif employé) et productivité horaire progressent également. Cette progression est suffisante pour satisfaire les besoins dès lors qu'elle permet une augmentation de la production par habitant, quelle que soit la variation du rapport inactifs/actifs.

A quelle condition $q \geq 0$?

En variations infinitésimales, comme $q = y - h$ et comme ici $y = p$ puisque $n = t = 0$, la condition est que $p \geq h$.

Sinon : $q \geq 0 \Leftrightarrow (1 + q) \geq 1 \Leftrightarrow (1 + p) \geq (1 + h) \Leftrightarrow p \geq h$.

Avec un emploi et une durée du travail qui peuvent varier, en variations infinitésimales :

$$q = y - h$$

$$q = p + t + n - h$$

$$p + t + n - h \geq 0 \quad \text{ou encore } p + t + n \geq h.$$

Sinon :

$$(1 + q) \geq 1 \Leftrightarrow (1 + p)(1 + t)(1 + n) \geq (1 + h)$$

ce qui est équivalent à $(1 + y) \geq (1 + h) \Leftrightarrow y \geq h$.

³⁹ . Les annexes ne figurent pas dans l'ouvrage collectif dirigé par Isabelle Daugareilh.

Annexe 2

Le déplacement du curseur de la répartition en fonction de la démographie et du rapport des forces social

Soit :

Y le revenu national,

X le montant global des salaires des actifs, déduction faite des cotisations vieillesse,

Z le montant global des retraites,

a la part de la masse salariale (cotisations sociales comprises) dans le revenu national,

b le rapport du montant de la retraite moyenne/salaire moyen qui correspond approximativement au taux de remplacement,

d le rapport démographique du nombre M d'inactifs retraités/nombre N d'actifs salariés,

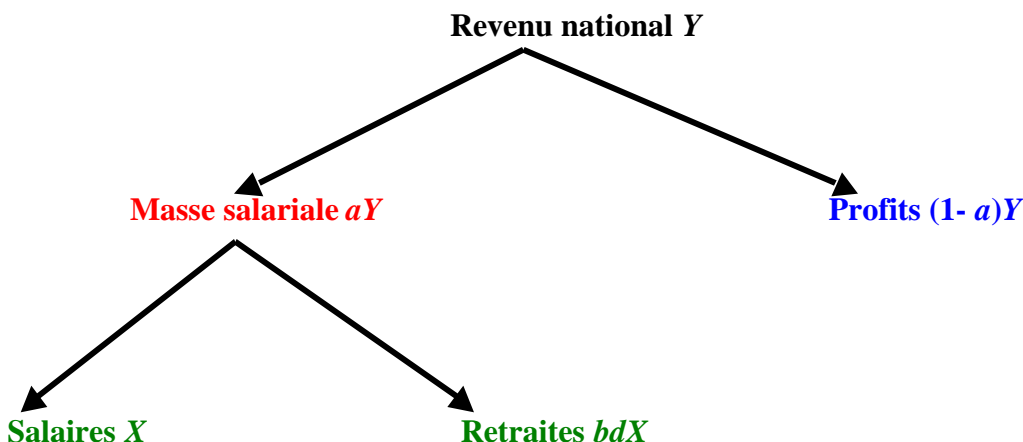
alors :

$$Y = X + Z + (1 - a) Y$$

$$b = (Z/M)/(X/N) = (1/d) (Z/X)$$

$$Z = bdX$$

$$\text{masse salariale} = aY = X + Z = X + bdX = (1 + bd)X$$



En 2000 :

$$a = 0,6 \quad b = 5/8 \quad d = 4/10 = 2/5$$

$$\text{masse salariale} = 0,6 Y = (1 + 1/4)X = 5/4 X$$

d'où $X = 0,48 Y$

et $Z = 0,12 Y$

ce qui correspond bien aux 12% du PIB consacrés aux retraites.

En 2040 :

$a = 0,6$ (hypothèse où le partage entre masse salariale et profits ne change pas)

$b = 5/8 \quad d = 7/10$ (soit coefficient multiplicateur du ratio de $7/4 = 1,75$)

$$\text{masse salariale} = 0,6 Y = (1 + 7/16)X = 23/16 X$$

d'où $X \approx 0,4174 Y$

et $Z \approx 0,1826 Y$ ce qui correspond bien à la fraction du PIB annoncée qu'il faudra consacrer aux retraites.

Dans ce cadre, quelle est l'augmentation du salaire moyen et de la retraite moyenne dans l'hypothèse où la production double ?

Indiquons l'année 2000 par 1 et l'année 2040 par 2.

$$X_2 = 0,4174 Y_2 = 0,4174 \cdot 2 Y_1 = 0,8348 Y_1$$

$X_2 / X_1 = 0,8348 Y_1 / 0,48 Y_1 = 0,8348 / 0,48 = 1,74$, soit une augmentation de près des trois quarts : 74% (pour le total des salaires comme pour le salaire moyen puisqu'il est supposé que la population active reste constante).

$Z_2 = 0,1826 Y_2 = 0,1826 \cdot 2 Y_1 = 0,3652 Y_1$, ce qui correspond à un triplement du volume global des retraites (multiplication par 3,043).

Et en retenant un coefficient multiplicateur du ratio de retraités par rapport aux actifs salariés de 7/4 (le coefficient multiplicateur du nombre de retraités est identique lorsque les salariés restent stables) :

$(Z_2 / 7/4 M) / (Z_1 / M) = (0,3652 Y_1 / 7/4 M) / (0,12 Y_1 / M) = 0,2087 / 0,12 = 1,74$, soit également une augmentation de près des trois quarts pour la retraite moyenne : 74%.

On voit donc qu'avec un doublement de la production, le triplement du montant des retraites est facilement absorbé tout en permettant une augmentation de 74% du salaire et de la retraite moyens, et cela malgré l'hypothèse défavorable d'un partage de la valeur ajoutée entre masse salariale et profits non modifié. Le doublement de la production en 40 ans correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,75%. Pour calquer l'évolution de la retraite moyenne sur celle du salaire moyen, celui-ci ne doit progresser que de 1,39% par an en moyenne⁴⁰, tandis que les cotisations vieillesse progressent de 2,82% par an en moyenne⁴¹.

Quel est le coefficient de transfert interne à la masse salariale rendu nécessaire par l'évolution démographique ?

$$X = aY - b d X = aY / (1 + b d)$$

Le coefficient multiplicateur des salaires est :

$$X_2 / X_1 = a_2 Y_2 (1 + b_1 d_1) / a_1 Y_1 (1 + b_2 d_2)$$

Si a est constant : $X_2 / X_1 = Y_2 (1 + b_1 d_1) / Y_1 (1 + b_2 d_2)$

Le coefficient de transfert interne à la masse salariale des salaires vers les retraites est : $(1 + b_1 d_1) / (1 + b_2 d_2)$. Appelons le z .

Si b est constant $z = (1 + b_1 d_1) / (1 + b_1 d_2)$. Puisque d sera croissant, z sera inférieur à 1.

Pour que les salaires puissent augmenter il faut que :

$$X_2 / X_1 > 1 \Leftrightarrow Y_2 / Y_1 > 1 / z$$

Cela signifie que les salaires augmentent si la production augmente davantage que l'inverse du coefficient de transfert interne à la masse salariale. Le résultat vaut pour le salaire moyen si la population active ne change pas.

C'est ici qu'intervient la discussion sur la thèse défendue par D. Blanchet. Le coefficient z ne dépend pas de la progression du revenu national Y_2 / Y_1 . Donc les gains de productivité ne jouent pas sur la valeur de ce coefficient qui est une variable démographique pondérée par un choix politique de conserver le niveau relatif de la retraite moyenne par rapport au salaire moyen. En ce sens D. Blanchet a raison. Mais la pénalisation pour le salaire moyen est d'autant plus supportable que les gains de productivité sont élevés.

⁴⁰ . $1,74^{1/40} = 1,0139$.

⁴¹ . $3,043^{1/40} = 1,0282$. Ce taux de progression du *montant* des cotisations vieillesse ne doit pas être confondu avec l'augmentation nécessaire du *taux* de cotisations. Ce taux est aujourd'hui d'environ 25% (ce qui correspond dans le modèle ici à 12/48). Il faudra qu'il parvienne en 2040 à environ 18,36/41,74, soit 44%, c'est-à-dire une progression de 19 points de pour cent en 40 ans, soit une progression de 0,475 point par an en moyenne. Cette estimation est supérieure à celle calculée par le COR (15 points de plus à répartir sur 40 ans, soit 0,375 point par an) mais me paraît plus vraisemblable.

Une autre manière de mettre en évidence le transfert interne à la masse salariale est de calculer le taux de cotisations vieillesse par rapport à la masse salariale :

$$bdX / (1 + bd) X = bd / (1 + bd)$$

Remarquons que la part des retraites dans le revenu national est liée à la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée et au taux de cotisations c :

$$c = \frac{bdX}{(1 + bd)X} = \frac{bd}{1 + bd}$$

$$r = \frac{bdX}{Y} = \frac{bdX}{\frac{1 + bd}{a} X} = a \frac{bd}{1 + bd} = ac$$

On peut aussi faire intervenir la durée individuelle du travail du travail des salariés. Si on appelle T cette durée et P la productivité horaire : $Y = PNT$.

$$X_2/X_1 = P_2 N_2 T_2 (1 + b_1 d_1) / P_1 N_1 T_1 (1 + b_2 d_2)$$

Si le nombre d'emplois ne change pas (population active stable) on retrouve le résultat précédent :

$$X_2/X_1 > 1 \Leftrightarrow P_2 T_2 / P_1 T_1 > 1 / z \text{ ou encore } Y_2 / Y_1 > 1 / z$$

Avec $(1 + b_1 d_1) = 5/4$ et $(1 + b_2 d_2) = 23/16$ comme ci-dessus, $Y_2 / Y_1 > 1,15$.

Ce résultat permet de répondre à la question suivante.

Si la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée ne change pas, quelle croissance économique minimale est nécessaire pour que tous les salariés actifs et les retraités gardent le niveau absolu de leur revenu actuel (sur la base d'une population active stable) ?

Il faut que $0,48 Y_1 = 0,4174 Y_2$, d'où $Y_2 / Y_1 = 0,48/0,4174 = 1,15$. C'est-à-dire une augmentation de 15% en 40 ans, soit en moyenne 0,35% par an. Si seule la structure de la population change et que son total reste stable, il suffit donc que le PIB augmente de ce taux. Si une augmentation de la population totale accompagnait la modification de sa structure, c'est le PIB par habitant qui devrait augmenter de ce taux.⁴²

Si l'on réintroduit une variation de la part a de la masse salariale dans la valeur ajoutée, celle-ci vient renforcer ou affaiblir l'acceptabilité du transfert interne à la masse salariale :

$$\frac{X_2}{X_1} = \frac{a_2}{a_1} \frac{P_2 N_2 T_2}{P_1 N_1 T_1} \frac{1 + b_1 d_1}{1 + b_2 d_2}$$

Quelle place devrait occuper la masse salariale dans la valeur ajoutée pour que le vieillissement démographique soit absorbé sans que ni les salariés ni les retraités ne voient leur niveau de vie individuel absolu reculer dans l'hypothèse où la croissance économique serait nulle ?

$$X = 0,48 Y \quad b = 5/8 \quad d = 7/10$$

$$a = (1 + bd) X/Y = (1 + 7/16) 0,48 = 0,69$$

La masse salariale devrait représenter 69% de la valeur ajoutée et les profits 31%.

⁴². La population française totale passera selon les prévisions de 58,744 millions en 2000 à 64,468 millions en 2040, soit une augmentation de 9,74% (+ 0,23% par an en moyenne) [calculs à partir de C. Butel, « Projections de population à l'horizon 2050, Un vieillissement inéluctable », *op. cit.*]. La hausse du nombre de personnes de 60 ans et plus de 12,101 millions en 2000 à 21,597 millions en 2040 (+ 78,5%) est en partie compensée par la baisse du nombre de jeunes de moins de 20 ans de 15,038 millions en 2000 à 13,280 millions en 2040 (- 11,7%). Pour que le PIB par habitant augmente de 15% en 40 ans, il faut que le PIB augmente alors de 26,2% ($1,2 \times 1,0974 = 1,262$), soit une augmentation annuelle moyenne de 0,58% ($1,262^{1/40}$ ou bien $1,0035 \times 1,0023$).

Récapitulatif

Facteurs	Signification	Hypothèse ou valeur
a	Part de la masse salariale dans la valeur ajoutée	Stable ou variable
b	Taux de remplacement (retraite moyenne/salaire moyen)	Stable
N	Population active	Stable
M	Population inactive retraitée	Croissante
d	Rapport démographique (retraités/actifs)	M / N
T	Durée individuelle du travail	Stable ou variable
P	Productivité horaire	Croissante
c	Taux de cotisation dans la masse salariale ou part des retraites dans la masse salariale	$bd / (1 + bd)$
r	Part des retraites dans la valeur ajoutée	$ac = abd / (1 + bd)$
z	Coefficient de transfert interne à la masse salariale	$(1 + b_1 d_1) / (1 + b_2 d_2)$
X_2 / X_1	Coefficient multiplicateur des salaires	$\frac{a_2}{a_1} \frac{P_2 N_2 T_2}{P_1 N_1 T_1} \frac{1 + b_1 d_1}{1 + b_2 d_2}$

Bibliographie

- Aglietta M., Château J., Fayolle J., Le Cacheux J., Touze V., Julliard M. [2001], « L'avenir de nos retraites face à la globalisation financière : une exploration du modèle INGENUE », *La Lettre du CPII*, n° 200, avril, in *Problèmes économiques*, n° 2722, 18 juillet 2001.
- Blanchet D. [2002], « Evolutions démographiques et retraites : quinze ans de débats », *Population & sociétés*, n° 383, octobre.
- Boulard J.C. [1998], « Réflexion faite, oui aux fonds de pension », *Le Monde*, 13 novembre.
- Brundtland G.H. [1987], Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), *Notre avenir à tous*, Montréal, Ed. du Fleuve.
- Brutel C. [2001], « Projections de population à l'horizon 2050, Un vieillissement inéluctable », *INSEE Première*, n° 762, mars.
- Burg D. [2003], « La Haye confronté au coûteux renflouement des fonds de pension », *Les Echos*, 17 et 18 janvier.
- Cohen E., Fitoussi J.P., Pisani-Ferry J. [2003], « L'illusoire taxation du capital », *Libération*, 12 juin.
- Conseil d'orientation des retraites [2002], *Retraites : renouveler le contrat social entre les générations, Orientations et débats*, Paris, La Documentation française.
- Duménil G., Lévy D. [2003], *Economie marxiste du capitalisme*, Paris, La Découverte, Repères.
- Emmanuel A. [1969], *L'échange inégal, Essai sur les antagonismes dans les rapports internationaux*, Paris, F. Maspero.
- Friot B. [1998], *Puissances du salariat, Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La Dispute.
 [1999], *Et la cotisation sociale créera l'emploi*, Paris, La Dispute.
 [2001], « Le salaire universel », *Ecorev, Revue d'écologie politique*, n° 7, décembre, p. 29-33.
- Gillion C. [2000], « Développement et réforme des régimes de retraites de la sécurité sociale : l'approche du Bureau international du travail », *Revue internationale de sécurité sociale*, janvier-mars, vol. 53, n° 1, p. 43-77.
- Godet M. [2003], « Retraites : les sept péchés capitaux », *Le Monde*, 11 janvier.
- Grauwe P. de [2002], « Globalisation et Sécurité sociale », *Reflets et perspectives de la vie économique*, n° 2, tome XLI, reproduit in *Problèmes économiques*, n° 2801-2802, 19-26 mars 2003, sous le titre « La mondialisation met-elle en péril la Sécurité sociale ? ».
- Harribey J.M. [1997], *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan.

- [1998], *Le développement soutenable*, Paris, Economica.
- [2001], « La financiarisation du capitalisme et la captation de valeur », in Delaunay J.C., *Capitalisme contemporain : questions de fond*, Paris, L'Harmattan, p. 67-111.
- [2002], « Le discours libéral sur les retraites oscille entre sophismes et apories », Forum Social Européen de Florence, 7 novembre, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites9.pdf>.
- [2003], « Le régime d'accumulation financière est insoutenable socialement et écologiquement », in Harribey J.M. et Löwy M. (coordinateurs) [2003], *Capital contre nature*, Paris, PUF, Actuel Marx, p. 109-121.
- Holzmann R. [1988], *Reforming Public Pensions*, Paris, OCDE.
- [2000-a], « L'approche de la Banque mondiale quant à la réforme des pensions », *Revue internationale de sécurité sociale*, janvier-mars, vol. 53, n° 1, p. 13-42.
- [2000-b], « La réforme des retraites : l'approche de la Banque mondiale », [http://wbln0018.worldbank.org/html/FinancialSectorWeb.nsf/\(attachmentweb\)/spdp009807french/\\$FILE/spdp009807french.pdf](http://wbln0018.worldbank.org/html/FinancialSectorWeb.nsf/(attachmentweb)/spdp009807french/$FILE/spdp009807french.pdf)
- Keynes J.M. [1936], *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 1969.
- Langellier J.P. [2002], « En Grande-Bretagne, les fonds de pension militent pour la retraite à 70 ans », *Le Monde*, 12 octobre.
- Le Boucher E. [2003], « Social : le sentiment du "toujours moins" », *Le Monde*, 29 et 30 juin.
- Mackenzie G.A., Gerson P., Cuevas A. [1997], « Can Public Pension Reform Increase Saving ? », International Monetary Fund, Occasional Paper n° 153.
- Morrisson C. [1996], « La faisabilité politique de l'ajustement », *Cahier de politique économique*, n° 13, Centre de développement de l'OCDE.
- Piketty T. [2003], « Les riches peuvent-ils payer les retraites ? », *Le Monde*, 11 juin.
- Sauviat C. [2002], « Etats-Unis, Enron : une énorme "défaillance de marché" », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 74, janvier.
- World Bank [1994], « Averting the Old Age Crisis : Policies to Protect the Old and Promote Growth », *Policy Research Bulletin*, 5° volume, n° 4, août-octobre.